



## Projet de transfert de la cotation des titres SergeFerrari Group d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris

**Saint-Jean-de-Soudain, le 11 mars 2026, 18h30 CET** - SergeFerrari Group (FR0011950682 - SEFER), l'un des leaders mondiaux dans les toiles composites innovantes, annonce que son Conseil de Surveillance a décidé ce jour de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 avril 2026 le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris.

### Motifs du transfert

---

Euronext Growth Paris s'est affirmé depuis sa création comme le marché de prédilection pour les entreprises de croissance d'une capitalisation boursière de moins d'un milliard d'euros et d'un flottant suffisant, supérieur à 2,5 millions d'euros, ce qui est le cas de SergeFerrari Group (la « **Société** »).

La réalisation d'un tel transfert permettra à la Société de renforcer la visibilité et l'attractivité de son titre, qui figurera ainsi parmi les 50 premières capitalisations d'Euronext Growth Paris. Dans ce cadre, la Société passera d'un marché réglementé à un marché régulé, impliquant un cadre réglementaire plus adapté et comportant certaines obligations allégées.

### Modalités du transfert

La Société remplit à ce jour les conditions d'éligibilité à la procédure de transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un montant minimum de titres en circulation auprès du public de 2,5 millions d'euros. Ces critères devront toutefois être satisfaits à la date de la demande de transfert.

Par ailleurs, la Société est à jour de l'ensemble de ses obligations d'information sur Euronext et prévoit de s'attacher les services de TP ICAP en qualité de Listing Sponsor dans les délai requis par la réglementation applicable.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 22 avril 2026 et de l'accord d'Euronext, ce transfert s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

### Conséquences du transfert (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société informe ses actionnaires des principales conséquences potentielles d'un tel transfert :

#### Information périodique

---

La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture annuelle, un rapport annuel incluant notamment ses comptes annuels et consolidés, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes.

Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces comptes.

### **Information permanente**

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours de son titre (information privilégiée). Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuera à avoir recours à un diffuseur professionnel.

La Société devra continuer à établir des listes d'initiés et les dirigeants et responsables de haut niveau devront continuer à effectuer des déclarations d'opérations sur titres auprès de l'AMF.

### **Composition du Conseil – Gouvernement d'entreprise**

La Société continuera à se référer au code de gouvernance Middledenext. Le rapport RSE sera maintenu.

Les Comités en place seront maintenus, la Société ne souhaitant pas changer ses bonnes pratiques de gouvernance.

### **Assemblées générales**

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale seront mis en ligne sur le site Internet de la Société à la date de la convocation.

La mise en ligne sur le site Internet de la Société du résultat des votes et du compte-rendu de l'Assemblée Générale sera maintenue.

La Société n'aura plus d'obligation d'assurer une retransmission en direct de l'Assemblée Générale ni de mettre un enregistrement de celle-ci sur son site Internet.

### **Franchissement de seuils – Offres publiques**

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement à la hausse, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et de 90% du capital ou des droits de vote.

Au 11 mars 2026, le concert Ferrari détient 77,53% du capital et 86,4% des droits de votes.

Cependant, conformément à la réglementation applicable, la Société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris.

### **Liquidité du titre**

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société sera maintenu après le transfert de marché.

### Calendrier prévisionnel de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext)

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 mars 2026                | Décision du Conseil de Surveillance de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2026 le projet de transfert sur Euronext Growth Paris.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 11 mars 2026 après bourse   | Information du public relative au projet de transfert de cotation sur Euronext Growth Paris (1 <sup>er</sup> communiqué de presse).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 22 avril 2026               | Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur :<br>- le projet de transfert de cotation ;<br>- la délégation de pouvoirs au Directoire y afférente.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 22 avril 2026               | En cas de vote favorable de l'Assemblée Générale Mixte :<br>- tenue du Directoire appelé à mettre en œuvre le transfert de cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris ;<br>- information immédiate du public relative à la décision définitive de transfert (2 <sup>nd</sup> communiqué de presse) ;<br>- dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris. |
| Au plus tôt le 23 juin 2026 | Transfert : radiation des actions d'Euronext Paris et admission des titres de la Société sur Euronext Growth Paris.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Prochaines communications financières

- Publication du **chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le 23 avril 2026**, après bourse
- **Assemblée Générale Annuelle à la Tour du Pin, au siège de l'entreprise : le 22 avril 2026 à 9h30**

### À PROPOS DE SERGEFERRARI GROUP

Le Groupe développe et fabrique des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité pour l'Architecture Tendue, les Structures Modulaires, la Protection Solaire et le Mobilier/Marine, sur un marché mondial estimé par la Société à environ 6 Mds€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux du Groupe : bâtiments basse-consommation, maîtrise énergétique, performance et durabilité des matériaux, recherche de confort et de sécurité, ouverture des espaces de vie vers l'extérieur, etc. Son principal avantage concurrentiel repose sur la mise en œuvre de technologies et savoir-faire propriétaires différenciants. Le Groupe dispose d'implantations industrielles en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Asie. SergeFerrari Group est présent dans 80 pays via des filiales et des bureaux de représentation et au travers d'un réseau de plus de 100 distributeurs indépendants dans le monde entier.

À fin 2025, SergeFerrari Group affiche un chiffre d'affaires consolidé de 347,5 M€, dont plus de 80% est réalisé hors France. SergeFerrari Group est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (code ISIN : FR0011950682). Le titre SergeFerrari Group est éligible au PEA-PME et à l'investissement FCPI. [www.sergeferrari.com](http://www.sergeferrari.com)

### Contacts

Valentin Chefson  
Head of Relations Investisseurs  
[investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com)

NewCap  
Relations Investisseurs – Communication financière  
Théo Martin  
Tél. : 01 44 71 94 94  
[sferrari@newcap.eu](mailto:sferrari@newcap.eu)

TP ICAP  
Listing sponsor – Solutions investissements  
Alice Aymé

